

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet
TRACTEUR BIDIRECTIONNEL

Solicitation No. - N° de l'invitation	**Date**
01580-140115/A	2013-09-06

Client Reference No. - N° de référence du client
AAFC

GETS Reference No. - N° de référence de SEAG
PW-$CAL-130-6115

File No. - N° de dossier	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
CAL-3-36041 (130)	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin	**Time Zone / Fuseau horaire**
at - à 02:00 PM **on - le 2013-10-18**	Mountain Daylight Saving Time MDT

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	**Buyer Id - Id de l'acheteur**
Gong, Jenny	cal130

Telephone No. - N° de téléphone	**FAX No. - N° de FAX**
(403) 292-5768 ( )	(403) 292-5786

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:
DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD
Scott Research Farm
7th St & HWY 374
Scott
Saskatchewan
S0K 4A0
Canada

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
See Herein	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

The requirement is detailed under Article 2 of the resulting contract clauses.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux copies papier)
Section II : Soumission financière (une copies papier)
Section III : Attestations (une copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

La conformité à toutes les spécifications énumérées dans le "Tableau de conformité aux exigences techniques " doit être démontrée :

Le soumissionnaire doit démontrer pour chaque spécification du tracteur, si le produit est conforme ou pas à la spécification en cochant la case appropriée ou en fournissant des renseignements avec des spécifications techniques ou tout autre document officiel connexe à l'équipement proposé. Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les renseignements pour chaque spécification.

Toute proposition qui n'est pas conforme à cette exigence obligatoire sera déclarée irrecevable.

1.2 Évaluation financière

Soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doivent être indiqués séparément.

1.2.1 Clause du *Guide des CCUA*

A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

A bid must comply with the requirements of the bid solicitation and meet all mandatory technical evaluation criteria to be declared responsive. The responsive bid with the lowest evaluated price will be recommended for award of a contract.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaireet ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer un tracteur bidirectionnel à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ferme expérimentale Scott, conformément aux exigences à l'annexe A.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://:://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le Mars 15, 2014.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jenny Gong
Spécialiste en approvisionnement
Approvisionnement, Région de l'Ouest
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
635-8e avenue SO, Piéce 1650
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone: 403-292-5768
Télécopieur: 403-292-5786
Courriel: jenny.gong@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :(TBD)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

5.3.1 Les demandes de renseignements générales

Nom *:* _________
Titre : _________
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction *:* __________
Adresse : _____________

Téléphone : ___ ___ _______
Télécopieur : ___ ___ _______
Courriel : ___________

5.3.2 Suivi de livraison :

Nom *:* _________
Téléphone : ___ ___ _______
Télécopieur : ___ ___ _______
Courriel : ___________

5.3.3 Services après-vente

Le concessionnaire et/ou l'agent suivant est autorisé à fournir des services après vente, de l'entretien et des réparations couvertes par la garantie, ainsi qu'une gamme complète de pièces de rechange visant le véhicule/équipement offert.

Nom *:* _________
Téléphone : ___ ___ _______
Télécopieur : ___ ___ _______
Courriel : ___________

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans « l'annexe B, selon un montant total de _____ $ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

b.rendu droits acquittés (DDP)Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ferme de recherches de Scott, 7th Street, Highway 374, Scott, Saskatchewan, S9K 4A0 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.3 Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance y compris tous les frais de livraison à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ferme de recherches de Scott, 7th Street, Highway 374, Scott, Saskatchewan. Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissement de transport payé d'avance.

6.4 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

a.L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;
b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
c) Annexe A, Besoin;
d) Annexe B, Base De Paiement;
e) la soumission de l'entrepreneur en date du _________ (*inscrire la date de la soumission*)

13. Clauses du *Guide des CCUA*

A9051C (2008-05-12), Publications techniques existantes - traduction
D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

ANNEXE « A »

BESOIN

Fournir et livrer à la Ferme de recherches de Scott d'Agriculture et Agroalimentaire Canada un (1) tracteur bidirectionnel répondant aux spécifications suivantes :

1. EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 Besoin standard

Le tracteur fourni dans le cadre de la présente spécification doit correspondre au modèle commercial standard le plus récent du constructeur.

1.2 Vue d'ensemble

Le tracteur fourni dans le cadre de la présente spécification doit être à quatre roues motrices, à boîte de vitesses hydrostatique, à moteur diesel avec prise de force minimum de 100 HP. Il doit également comprendre une chargeuse avant avec grappin commerciale standard de dernier modèle du constructeur.

Le tracteur fourni doit être muni de tous les accessoires fournis et posés habituellement sur ce type d'unité, afin de garantir un fonctionnement fiable et efficace dans toutes les conditions de service.

1.3 Conditions d'exploitation

Le tracteur doit être neuf et prêt pour utilisation lorsque livré à sa destination finale. Le tracteur fourni doit pouvoir fonctionner sans panne des composants lorsqu'utilisé sans interruption pendant 24 heures aux HP maximum spécifiés.

2. RÈGLEMENTS ET NORMES

2.1 Généralités

Toutes les normes et les spécifications indiquées dans le présent document font référence aux versions les plus récentes.

2.2 Code de la route

Le véhicule fourni doit se conformer à toutes les dispositions du Code de la route de la province de Saskatchewan.

2.3 Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada

Toutes les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada pertinentes doivent être respectées.

2.4 Society of Automotive Engineers (SAE)

Toutes les annotations de la présente spécification visant la SAE font référence aux versions les plus récentes en vigueur ou à une spécification de remplacement équivalente en vigueur.

3. LIVRAISON

3.1 Préparation précédant la livraison

The service de préparation précédant la livraison doit être effectué par le concessionnaire du constructeur avant la livraison. L'unité doit être lubrifiée et entretenue à l'aide de tous les produits connexes appropriés pour les conditions météorologiques dans la région où le tracteur sera utilisé.

3.2 Destination de la livraison

L'entrepreneur doit livrer le produit au plus tard le 15 mars 2014 à la destination suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada,
Ferme de recherches de Scott,
7th Street, Highway 374,
Scott, Saskatchewan, S9K 4A0

4. MANUELS ET FORMATION

4.1 Manuels

1. Le tracteur doit être livré avec une version anglaise de chaque manuel d'utilisation et de maintenance. Les manuels de maintenance doivent indiquer la procédure de maintenance adéquate pour tous les composants installés. Les manuels doivent inclure les dessins de montage de toutes les pièces.

2. Le tracteur doit être livré avec une version anglaise du manuel des pièces. Tous les manuels des pièces doivent énumérer chaque numéro de pièce de chaque composant individuel ainsi que l'adresse du constructeur et le numéro de téléphone de la personne ressource.

3. Si disponible, fournir une vidéo en anglais qui explique les principales procédures opérationnelles et les opérations de maintenance pour l'équipement.

5. SPÉCIFICATIONS DU TRACTEUR

5.1 Spécifications et conditions générales

1. Vitesse de fonctionnement minimum de 25 km/h au rapport le plus élevé.

2. Hauteur maximum du tracteur of 11 pieds.

5.2 Moteur

1. Le moteur doit avoir une puissance de sortie de prise de force minimum nette de 100 HP.

2. Comporter un filtre à huile du type à passage intégral et avec élément remplaçable.

3. Comporter un voyant ou indicateur de pression d'huile.

4. Comporter un séparateur d'eau/filtre à carburant à passage intégral.

5. Comporter du liquide de refroidissement à protection jusqu'à -40 ^{o}C.

6. Comporter un chauffe-moteur pour les huiles et les liquides de refroidissement.

7. Comporter un filtre à air à élément sec avec élément remplaçable.

5.3 Boîte d'engrenages

1. La boîte d'engrenages doit être munie d'une boîte de vitesses hydrostatique.

5.4 Essieux

1. L'essieu arrière doit être à différentiel blocable commandé par le conducteur.

2. Comporter un entraînement mécanique à roue avant assistée ou arbre d'entraînement.

5.5 Système de freinage

1. L'unité doit avoir des freins sur les deux roues arrière.
2. Les freins doivent être de type humide
3. L'unité doit avoir un système de frein de stationnement indépendant.

5.6 Roues et pneus

1. Les roues et les pneus doivent se conformer aux cotes du fabricant d'essieux pour les charges imposées et les conditions d'utilisation.

5.7 Système d'échappement

1. Le système d'échappement doit comporter un capuchon de protection ou un coude.

2. Le système d'échappement doit être au complet avec un silencieux.

5.8 Système électrique

1. Le système électrique doit être à 12 volts.

2. Comporter une batterie sans entretien ayant au moins 800 CCA.

3. L'alternateur doit have avoir une puissance de sortie minimum de 75 ampères.

4. Doit comporter au minimum des feux de travail et de voyage avant et arrière, des feux clignotants avec feux de détresse, des feux de recul et l'éclairage du tableau de bord.

5. Le tracteur doit avoir des feux de freinage.

6. Le tracteur doit avoir un klaxon.

7. Tous les fils doivent être mis dans une gaine isolante. Toutes les gaines doivent être protégées contre tout dommage et fixées à l'aide de suffisamment de connecteurs.

5.9 Dispositifs et écrans de protection

1. Comporter des ailes au-dessus des roues avant et arrière.

2. Comporter des dispositifs et écrans de protection efficaces et durables si nécessaire pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du devant du tracteur et de ses accessoires.

5.10 Cabine

1. L'unité doit comporter une structure de protection ROPS toutes conditions météo complète qui assure une visibilité complète. La structure doit se conformer à la spécification SAE J1040.

2. La cabine doit être bidirectionnelle et permettre d'effectuer une rotation de 180 degrés du siège du conducteur et du volant.

3. La cabine doit être munie de marches et de poignées adéquates, et de surfaces antidérapantes de manière à faciliter l'accès et la sortie sans danger pour le conducteur, et avoir au moins 3 points de contrôle.

4. L'unité doit être munie d'un système de dégivrage et de chauffage à admission d'air frais à capacité adéquate pour maintenir une température de la cabine à 13 °C à une température ambiante de -40 °C.

5. Comporter une climatisation pouvant maintenir la température intérieure de la cabine à 22 °C à une température ambiante de 30 °C.

6. La cabine doit comporter une isolation complète assurant un niveau sonore maximal de 85 (dBa), selon la spécification SAEJ919.

7. Doit fournir à l'opérateur de l'information de bas ou de haut niveau pour les accessoires suivants : voltmètre, température du liquide de refroidissement (ou voyant), niveau de carburant, pression de l'huile, tachymètre et horamètre ou un tableau de bord analogique.

8. Comporter des rétroviseurs extérieurs doubles de chaque côté de la cabine.

9. Comporter des surfaces en matériaux antidérapants sur toutes les pédales.

10. Le siège du conducteur doit avoir un haut dossier avec deux (2) accoudoirs et être recouvert d'un tissu durable et respirant. Doit être un siège à suspension pneumatique entièrement réglable.

5.11 Système hydraulique

1. Le système hydraulique doit avoir une capacité d'huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement, ainsi que n'importe quel autre équipement nécessaire pour assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires.

2. L'hydraulique pour les accessoires doit être facilement raccordable au système à l'aide de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs si nécessaire pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires précisés.

3. La pompe hydraulique doit être une pompe à cylindrée variable ayant une capacité hydraulique suffisante pour l'utilisation des accessoires.

4. Débit maximal @ moteur 2200 tr/min, G/MIN (L/MIN) 35 (133), ou l'équivalent.

5. Tous les tuyaux souples doivent demeurer flexibles jusqu'à -40 °C.

6. Comporter au minimum deux (2) distributeurs à tiroir cylindrique à deux (2) positions de rechange pour faire fonctionner les accessoires.

5.12 Prise de force arrière et attelage

1. Comporter une prise de force indépendante arrière à entraînement mécanique, deux vitesses, de 540/900 tr/min minimum. Capacité de levage de cabine de 3PTH à 24 po derrière les maillons, 9700 lb (3950 kg). La prise de force doit pouvoir faire fonctionner une tondeuse tirée de 15 pieds.

5.13 Réservoir de carburant

1. Comporter un réservoir de carburant de 75 litres minimum.

5.14 Identification d'instructions

1. Fournir des plaques d'avertissement, des diagrammes et des instructions en français/anglais ou ISO posés en permanence, où cela est nécessaire pour assurer un entretien et un fonctionnement efficaces avec une sécurité maximale.

2. Tous les instruments, interrupteurs, jauges et commandes doivent être clairement identifiées en anglais ou désignation ISO. Toutes les étiquettes d'information doivent être apposées de façon permanente.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Prix unitaire ferme	Quantité	Prix ferme total
1	Tracteur bidirectionnel conforme au besoin à l'Annexe « A » : Marque :____________ Modèle :____________	____________$/l'unité	1 unité	______________$
2	Frais d'expédition et de livraison			______________$
			TOTAL - Destination DDP en dollars canadiens	_____________***$**

*Rendu droits acquittés (DDP) à la Ferme de recherches de Scott d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 7th Street, Highway 374, Scott, Saskatchewan, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial, et les droits de douanes sont compris et les taxes applicables sont en sus.

ANNEXE « C »

TABLEAU DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES TECHNIQUES

1. avis aux soumissionnaires :

La présente annexe ne s'applique qu'à la demande de propositions et sera par conséquent retirée à l'attribution du contrat.

2. La conformité à toutes les spécifications énumérées dans le «Tableau de conformité aux exigences techniques » doit être démontrée :

Le soumissionnaire doit démontrer pour chaque spécification du tracteur, si le produit est conforme ou pas à la spécification en cochant la case appropriée ou en fournissant des renseignements avec des spécifications techniques ou tout autre document officiel connexe à l'équipement proposé. Le soumissionnaire **doit obligatoirement** fournir les renseignements pour **chaque spécification.**

3. Toute proposition qui n'est pas conforme à cette exigence obligatoire sera déclarée irrecevable.

	Spécifications du tracteur	Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
1	**Spécifications et conditions générales**			
	1. Vitesse de fonctionnement minimum de 25 km/h au rapport le plus élevé.			
	2. Hauteur maximum du tracteur of 11 pieds.			
2	**Moteur**			
	1. Le moteur doit avoir une puissance de sortie de prise de force minimum nette de 100 H.			
	2. Comporter un filtre à huile du type à passage intégral et avec élément remplaçable.			

Spécifications du tracteur		Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
	3. Comporter un voyant ou indicateur de pression d’huile.			
	4. Comporter un séparateur d’eau/filtre à carburant à passage intégral.			
	5. Comporter du liquide de refroidissement à protection jusqu’à -40 ºC.			
	6. Comporter un chauffe-moteur pour les huiles et les liquides de refroidissement.			
	7. Comporter un filtre à air à élément sec avec élément remplaçable.			
3	**Boîte d’engrenages**			
	1. La boîte d’engrenages doit être munie d’une boîte de vitesses hydrostatique.			
4	**Essieux**			
	1. L’essieu arrière doit être à différentiel blocable commandé par le conducteur.			
	2. Comporter un entraînement mécanique à roue avant assistée ou arbre d’entraînement.			
5	**Système de freinage**			
	1. L’unité doit avoir des freins sur les deux roues arrière.			
	2. Les freins doivent être de type humide.			

	Spécifications du tracteur	Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
	3. L'unité doit avoir un système de frein de stationnement indépendant.			
6	**Roues et pneus**			
	1. Les roues et les pneus doivent se conformer aux cotes du fabricant d'essieux pour les charges imposées et les conditions d'utilisation.			
7	**Système d'échappement**			
	1. Le système d'échappement doit comporter un capuchon de protection ou un coude.			
	2. Le système d'échappement doit être au complet avec un silencieux.			
8	**Système électrique**			
	1. Le système électrique doit être à 12 volts.			
	2. Comporter une batterie sans entretien ayant au moins 800 CCA.			
	3. L'alternateur doit have avoir une puissance de sortie minimum de 75 ampères.			
	4. Doit comporter au minimum des feux de travail et de voyage avant et arrière, des feux clignotants avec feux de détresse, des feux de recul et l'éclairage du tableau de bord.			
	5. Le tracteur doit avoir des feux de freinage.			

	Spécifications du tracteur	Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
	6. Le tracteur doit avoir un klaxon.			
	7. Tous les fils doivent être mis dans une gaine isolante. Toutes les gaines doivent être protégées contre tout dommage et fixées à l'aide de suffisamment de connecteurs.			
9	**Dispositifs et écrans de protection**			
	1. Comporter des ailes au-dessus des roues avant et arrière.			
	2. Comporter des dispositifs et écrans de protection efficaces et durables si nécessaire pour assurer une sécurité maximale lors de l'entretien et de l'utilisation du devant du tracteur et de ses accessoires.			
10	**Cabine**			
	1. L'unité doit comporter une structure de protection ROPS toutes conditions météo complète qui assure une visibilité complète. La structure doit se conformer à la spécification SAE J1040.			
	2. La cabine doit être bidirectionnelle et permettre d'effectuer une rotation de 180 degrés du siège du conducteur et du volant.			
	3. La cabine doit être munie de marches et de poignées adéquates, et de surfaces antidérapantes de manière à faciliter l'accès et la sortie sans danger pour le conducteur, et avoir au moins 3 points de contrôle.			
	4. L'unité doit être munie d'un système de dégivrage et de chauffage à admission d'air frais à capacité adéquate pour maintenir une			

	Spécifications du tracteur	Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
	température de la cabine à 13 °C à une température ambiante de -40 °C.			
	5. Comporter une climatisation pouvant maintenir la température intérieure de la cabine à 22 °C à une température ambiante de 30 °C.			
	6. La cabine doit comporter une isolation complète assurant un niveau sonore maximal de 85 (dBa), selon la spécification SAEJ919.			
	7. Doit fournir à l’opérateur de l’information de bas ou de haut niveau pour les accessoires suivants : voltmètre, température du liquide de refroidissement (ou voyant), niveau de carburant, pression de l’huile, tachymètre et horamètre ou un tableau de bord analogique.			
	8. Comporter des rétroviseurs extérieurs doubles de chaque côté de la cabine.			
	9. Comporter des surfaces en matériaux antidérapants sur toutes les pédales.			
	10. Le siège du conducteur doit avoir un haut dossier avec deux (2) accoudoirs et être recouvert d’un tissu durable et respirant. Doit être un siège à suspension pneumatique entièrement réglable.			
11	**Système hydraulique**			
	1. Le système hydraulique doit avoir une capacité d’huile adéquate, un système de filtration (avec filtres remplaçables), des dispositifs de contrôle de la pression et des dispositifs de relâchement, ainsi que n’importe quel autre équipement nécessaire pour			

Spécifications du tracteur		Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
	assurer l'utilisation sécuritaire et satisfaisante du tracteur et de ses accessoires.			
	2. L'hydraulique pour les accessoires doit être facilement raccordable au système à l'aide de raccords à dégagement rapide. Le système doit comporter des diviseurs de débit, des régulateurs de débit et autres dispositifs si nécessaire pour assurer le fonctionnement satisfaisant des accessoires précisés.			
	3. La pompe hydraulique doit être une pompe à cylindrée variable ayant une capacité hydraulique suffisante pour l'utilisation des accessoires.			
	4. Débit maximal @ moteur 2200 tr/min, G/MIN (L/MIN) 35 (133), ou l'équivalent.			
	5. Tous les tuyaux souples doivent demeurer flexibles jusqu'à -40°C.			
	6. Comporter au minimum deux (2) distributeurs à tiroir cylindrique à deux (2) positions de rechange pour faire fonctionner les accessoires.			
12	**Prise de force arrière et attelage**			
	1. Comporter une prise de force indépendante arrière à entraînement mécanique, deux vitesses, de 540/900 tr/min minimum. Capacité de levage de cabine de 3PTH à 24 po derrière les maillons, 9700 lb (3950 kg). La prise de force doit pouvoir faire fonctionner une tondeuse tirée de 15 pieds.			
13	**Réservoir de carburant**			
	1. Comporter un réservoir de carburant de 75 litres minimum.			

	Spécifications du tracteur	Conforme	Non conforme	Spécifications du soumissionnaire (doit indiquer la référence aux spécifications techniques du tracteur proposé ou indiquer les renseignements exacts)
14	**Identification d'instructions**			
	1. Fournir des plaques d'avertissement, des diagrammes et des instructions en français/anglais ou ISO posés en permanence, où cela est nécessaire pour assurer un entretien et un fonctionnement efficaces avec une sécurité maximale.			
	2. Tous les instruments, interrupteurs, jauges et commandes doivent être clairement identifiées en anglais ou désignation ISO. Toutes les étiquettes d'information doivent être apposées de façon permanente.			